



Conseil d'administration

Périgueux



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
**NOUVELLE-
AQUITAINE**
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Association Régionale Fédérations de Pêche
et de Protection du Milieu Aquatique
de Nouvelle-Aquitaine



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Procès-verbal
28 mars 2024

État des présences

Nom	Structure
Mathieu Labrousse	Président FD16
Yves Morinet	Trésorier FD16
Gilles Brichet	Président FD17
Fabrice Pigeau	Vice-Président FD17
Patrick Chabrillanges	Président FD19
Michel Faure	Trésorier FD19
Christian Perrier	Président FD23
Roger Virlojeux	Vice-Président FD23
Jean-Michel Ravailhe	Président FD24
Alain Daly	Trésorier FD24
Daniel Bourdie	Président FD33
Dominique Duphil	Vice-Président FD33
André Lesage	Président FD40
Christophe Hugues	Vice-Président FD40
Jean-Louis Molinié	Président FD47
Alain Lartigue	Vice-Président FD47
François Chenel	Président FD64
Alain Barrabes	Vice-Président FD64
Jean-Michel Grignon	Président FD79
Patrick Thébault	Vice-Président FD86
Christian Delavault	Secrétaire FD86
Julien Buisson	Vice-Président FD87

Excusés

Francis Bailly	Président FD86
Jean-Christophe Boireau	Président FD87

Invités

Francis Touron	Vérificateur aux comptes
Alix Gilles-Bon	Coordinateur régional ARP-NA

Ouverture du conseil d'administration à 10H00

M. Jean-Louis Molinié procède à l'appel des fédérations. Toutes les FDAAPPMA sont représentées.

Le Président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur participation.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Point préliminaire : fusion-absorption

1. **Approbation du compte-rendu du CA du 16 novembre 2023**
2. **Arrêt des comptes au 31 décembre 2023 et report à nouveau**
3. **Point d'information FNPF**
4. **Point d'information Région (suivi politique (ACTE, GQE...)) et suivi des subventions**
5. **Prochaine convention régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine**
6. **Retour sur la « rencontre des directeurs » à Niort du 14 mars 2024**

7. **Rencontre Pêche Nouvelle-Aquitaine du 27 septembre 2024 à Niort**
8. **Point communication : quelles évolutions depuis le cycle de formation ?**
9. **Portraits de bénévoles ; clip de valorisation des SAPL**
10. **Participation au Grand-Pavois avec la FDAAPPMA 17**
11. **Coupe régionale Nouvelle-Aquitaine 2024**
12. **Mercury Fishing Cup à Vassivière : 19/20 octobre 2024**
13. **Fusion-absorption du Groupement : point d'étape Questions diverses**

1. Approbation du P.V. du 16 novembre 2023

Le Président M. Mathieu Labrousse soumet le procès-verbal du conseil d'administration du 16 novembre 2023 à approbation. Celui-ci est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARP-NA, dans « l'espace statutaire ». Aucune remarque n'est formulée. Le mot de passe pour accéder à cet espace de téléchargement est à nouveau transmis aux administrateurs (arpna12AR).

Délibération :

Le procès-verbal du conseil d'administration 16 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Arrêt des comptes au 31 décembre 2023 et report à nouveau

M. Alain Daly présente les comptes au 31 décembre 2023. Il précise que les vérificateurs aux comptes interviendront le 15 mai 2024 à Périgueux et que le commissaire aux comptes examine les comptes actuellement. Il rendra son rapport dans les meilleurs délais. M. Francis Tournon conseille à M. Alain Daly de solliciter une autorisation de découvert autorisé ; il s'agit de profiter de la situation financière saine pour anticiper en cas de besoins de trésoreries. M. Alain Daly acquiesce en rappelant que les bons résultats inscrits au bilan de l'année 2023 ne permettent pas de se mettre à l'abri d'éventuelles indisponibilités de trésorerie en raison des décalages de paiement des subventions.

L'augmentation de la dotation FNPF est saluée (passage de 27 500 € à 47 000 €).

Le recours aux services d'un cabinet comptable est acté.

Délibération :

Le conseil d'administration autorise le trésorier M. Alain Daly à solliciter des facilités de caisse auprès de la banque populaire. M. Alain Daly est également autorisé à recourir aux services d'un cabinet d'expertise comptable afin d'établir les bilans annuels. Le conseil d'administration arrête les comptes aux 31 décembre 2023. Le report à nouveau sera proposé en assemblée générale le 23 mai 2024.

3. Point FNPF

Manifestations du monde agricole

Un point d'information est réalisé par M. Jean-Michel Ravailhe qui fait état des débats du dernier conseil d'administration de la FNPF, notamment en lien avec la contestation du monde agricole. Il est rappelé que les attaques à l'encontre du siège de la FDAAPPMA17 sont condamnables. M. Gilles Brichet remercie tous ceux qui lui ont transmis des messages de soutien. Il regrette le bond en arrière afférent à la protection de l'environnement.

Il est toutefois proposé de condamner les actions violentes menées par les extrémistes mais de conserver, autant que faire se peut, le dialogue avec le monde agricole. M. Jean-Michel Grignon estime quant à lui que le dialogue est impossible avec la FNSEA. La FD86 témoigne également des tensions sur son territoire.

M. Julien Buisson estime que les FDAAPPMA doivent mettre en avant leurs missions au regard du fait que le code de l'environnement leur octroie le caractère d'utilité publique. Dans leur département, il leur est purement impossible de rompre le dialogue.

M. Mathieu Labrousse regrette le manque de prise de position de la part de la FNPF sur ce sujet et qu'une lettre ouverte du Président Roustan aurait dû être publiée. Il soutient que l'opinion publique est favorable aux missions de protection de l'environnement et plus spécifiquement de préservation des milieux aquatiques.

Placement des cartes de pêche et cormorans

Un état du placement des cartes de pêche est réalisé. Une baisse significative est remarquée, pouvant s'expliquer par le facteur météorologique, mais également par les pressions subies par le milieu. Selon lui, l'absence de régulation des cormorans impacte directement et remarquablement les populations de poissons. M. Jean-Louis Molinié alerte depuis longtemps sur cette problématique et souhaite que ce dossier puisse trouver une solution favorable rapidement. Il faudra faire attention à ce que nos adhérents ne commettent pas d'actes illégaux. Il est souhaitable que lors de l'assemblée générale de la FNPF, les positions défendues soient fermes pour que des mesures fortes soient rapidement prises, basées sur des protocoles solides et des arrêtés robustes juridiquement.

M. Jean-Michel Ravailhe déplore le manque de coordination nationale sur ce sujet. Selon lui il ne s'agit pas d'un problème européen, au regard des pratiques dans certains pays limitrophes, mais bien d'une approche nationale. Les discussions sur l'impact de la prédation du cormoran se poursuivent et de manière unanime, le conseil d'administration souhaite qu'une solution juridique puisse débloquent la situation.

Groupe de travail AAPPMA

M. Jean-Michel Ravailhe rappelle qu'il anime le groupe de travail AAPPMA au sein de la FNPF et qu'il est en attente des retours, remarques et suggestions de chacun afin d'alimenter la réflexion.

Logiciel défi Asso 33

Le logiciel DEFI Asso 33, développé par la FDAAPPMA 33, a également été présenté en commission technique. Il est à espérer que cette solution puisse être déployée sur l'ensemble des SAPL.

Prospective et prises de position

M. Julien Buisson rapporte que deux sujets ont été soumis au débat au sein du CHI et qu'il a été demandé aux associations régionales de se positionner sur le sujet. Le premier concernerait la possibilité d'un renouvellement automatique de la carte de pêche, via tacite reconduction.

Cette possibilité pourrait être offerte au pêcheur, sans que cela ne soit, ni obligatoire, ni imposé.

La seconde concerne la possibilité d'autoriser la pêche de nuit pour d'autres espèces que la carpe. Certaines FDAAPPMA pourraient, si elles le souhaitent, mettre en place cette mesure à titre d'expérimentation.

M. André Lesage demande que des groupes de travail « prospective » soient créés au sein de l'ARP-NA afin que des questions de ce genre puissent être débattues. Cela faciliterait le positionnement au sein des instances plus statutaires.

Ce groupe de travail pourrait profiter des conseils d'administration pour se réunir.

Junior Fishing Tour

Une présentation du Junior Fishing Tour est réalisée. Sous l'impulsion de la FNPF, de nombreuses manches coup et leurres seront organisées, notamment en Nouvelle-Aquitaine. Des finales régionales se dérouleront également en 2025. Les dotations pour les FDAAPPMA transiteront par les AR, qui les dispatcheront par la suite dans les différents départements. À ce jour, 9 FDAAPPMA ont répondu favorablement en Nouvelle-Aquitaine.

4. Point d'information Région (suivi politique (ACTE, GQE...) et suivi des subventions

M. Mathieu Labrousse réalise un point d'actualité sur le déploiement des stratégies régionales, liées à la feuille de route NéoTerra 2. Des précisions sont demandées quant aux positions prises par la Région, notamment concernant la gestion quantitative de l'eau. En outre, la politique One Health est expliquée en soulignant le rôle que les FDAAPPMA pourront jouer, en lien avec leur potentielle intégration dans le Programme Régional de Santé Environnemental (PRSE). Les poissons incarnant d'excellents bio-indicateurs, il apparaît pertinent d'intégrer l'écopathologie dans les programmes d'action.

La convention régionale 2022-2024 va également être renégociée pour permettre de repartir sur une convention de partenariat 2025-2027. Il est important que les FDAAPPMA puissent faire part de l'importance de cette convention à leurs élus de territoire en insistant sur le

7

puissant effet levier que les subventions représentent. En outre, les FDAAPMA sont invitées à faire remonter toutes les remarques qu'elles jugeront utiles pour participer à l'élaboration de la nouvelle convention régionale.

Un suivi des subventions est réalisé. Toutes les subventions de 2021 ont été soldées. Les bilans 2022 seront à transmettre au cours de l'été 2024.

Concernant les subventions 2024, un passage en commission est prévu pour le 13 mai 2024 pour les axes A et C. Un passage en fin d'année est prévu pour les dossiers de l'axe B (tourisme). Il est important de noter que des retards seront à prévoir concernant les versements des avances 2024 car la Région met en place des contrats d'éco-socio-conditionnalités qu'il conviendra de signer (contrats de transition). Ces contrats engageront les structures dans une démarche d'égalité hommes/femmes etc.

5. Prochaine convention régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine

Un bilan est réalisé quant à la mise en œuvre de la convention régionale 2022-2024. Le partenariat avec la Région est salué et il est rappelé l'importance d'une coopération quotidienne avec les services de la région afin de répondre conjointement aux ambitions et objectifs fixés par Néo Terra 2. Parmi ceux-ci, nous retrouvons la reconstitution des ressources naturelles pour l'avenir, avec comme orientation 2 : Préserver et restaurer la qualité écologique des milieux humides et aquatiques ou encore contribuer à la protection des espèces patrimoniales prévu par l'objectif 2.

M. Mathieu Labrousse sollicite tous les retours utiles qui permettront d'améliorer la future convention 2025-2027, en cours d'élaboration avec les services de la Région.

Un passage en séance plénière du mois de décembre est souhaité, c'est pourquoi il est important de faire avancer ce dossier rapidement au regard des délais parfois très longs de l'administration décentralisée.

6. Retour sur la « rencontre des directeurs » de Niort, le 14 mars 2024

Les participants saluent unanimement l'organisation de cette journée riche en échanges et en retours d'expérience. Les mutualisations sont primordiales pour assurer des missions de plus

en plus professionnelles. Ce type de rencontres devra être renouvelé de manière annuelle. Un compte rendu a été rédigé et transmis aux FDAAPPMA. L'ordre du jour ayant été trop chargé, il a été nécessaire d'organiser un nouveau temps d'échanges en visioconférence.

7. Rencontre Pêche Nouvelle-Aquitaine du 27 septembre 2024 à Niort

La FDAAPPMA des Deux-Sèvres invite les participants à la prochaine rencontre amicale interfédérale à s'inscrire à l'aide du tableau transmis pour affiner au plus juste la logistique. Une affiche a été réalisée par la FDAAPPMA 79 pour donner toutes les informations nécessaires. Il est rappelé que trois participants par FDAAPPMA sont attendus, avec pour objectif de composer des équipes de salariés et d'élus.

8. Point communication : quelles évolutions depuis le cycle de formation ?

L'accompagnement opéré par la société de communication BZIIT sur les réseaux sociaux est présenté, avec un premier volet concernant la création de contenus que les FDAAPPMA pourront s'approprier et décliner à souhait et un second volet concernant un monitoring mensuel des publications réalisées par les FDAAPPMA. Un point mensuel sera réalisé auprès de l'ARP-NA et un accompagnement personnalisé sera proposé aux chargés de communication des FDAAPPMA qui le souhaitent. M. Paul Arnon a transmis ses coordonnées sur tous les réseaux et se tient à votre disposition pour toute question.

Une plaquette a été réalisée afin de promouvoir la « solidarité » entre FDAAPPMA sur les réseaux, au regard des mécanismes déployés par les algorithmes des différents réseaux

9. Portraits de bénévoles ; clip de valorisation des SAPL

L'ARP-NA, en partenariat avec l'UFBag, réalisera un clip de valorisation des missions menées par les bénévoles afin de promouvoir et valoriser leur engagement. Sous un format 8-9

minutes, ce clip mettra en lumière une dizaine de bénévoles. Le titre choisi est « Portraits de bénévoles, s'engager pour les rivières ». Le livrable est attendu pour le mois de septembre.

10. Participation au Grand-Pavois avec la FDAAPPMA 17

M. Gilles Brichet propose que l'ARP-NA puisse partager un stand lors du salon du Grand Pavois qui se tiendra du 1^{er} au 6 octobre 2024 à la Rochelle. Ce salon, accueillant près de 80 000 visiteurs sera l'occasion de présenter les missions des FDAAPPMA. Afin de tenir le stand de 50 m², il est demandé à chaque FDAAPPMA de mettre à disposition un salarié sur un ou deux jours. Un planning sera transmis en amont pour permettre une meilleure organisation. Une demande de subvention sera effectuée auprès de la FNPF pour la participation de l'ARP-NA.

11 et 12. Coupe régionale Nouvelle-Aquitaine 2024 et MFC 2024

Les 16 et 17 décembre 2023, l'ARP-NA a organisé avec la FFPS et le club Bass Team Périgord, une coupe régionale pêche du carnassier en bateau. Cette rencontre a réuni près de 45 compétiteurs et les retours sont excellents. Il est proposé d'organiser une nouvelle manche en 2024 en prenant en compte que le vainqueur de cette coupe obtiendra une qualification à la Mercury Fishing Cup (championnat de France) les 19 et 20 octobre 2024.

13. Fusion-absorption du Groupement : point d'étape

Un point d'étape est réalisé quant aux modalités de réalisation de la fusion-absorption du groupement Poitou-Charentes. Les diverses démarches administratives réalisées sont présentées et tout est en ordre pour l'entrée en vigueur du traité de fusion lors de l'assemblée générale du 23 mai 2024. Il est précisé que le commissaire aux comptes a contrôlé le traité de fusion-absorption.

14. Points divers

Redevances piscicoles

La question des redevances piscicoles est posée par M. François Chenel qui demande des éclaircissements. Une réponse lui sera fournie par M. Jean-Michel Ravailhe qui se renseignera auprès des services de la FNPF.

Spots TV

M. Thébaud souhaite que des clips TV puissent être réalisés pour être diffusés sur France 3. Cela se pratique chaque année en Centre Val-de-Loire. Cette proposition sera étudiée et un devis sera réalisé. Il est rappelé que l'ARP-NA porte la demande de subvention chaque année pour les quatre FDAAPPMA d'ex Poitou-Charentes pour cette action (1000 € / FDAAPPMA).

Géopêche

Une présentation de Géopêche a été réalisée auprès des FDAAPPMA à l'initiative de l'ARP-NA. Il apparaît que cette solution emporte largement l'adhésion des FDAAPPMA en France et que si une solution de cartographie numérique devait être choisie, ce serait celle-ci. Afin d'appuyer ce propos, une subvention de 1000 € par FDAAPPMA qui se lancerait dans la démarche d'abonnement en 2024 pourra être attribuée par la Région (dans le cadre de l'Axe B), dans une logique d'harmonisation des outils.

Plaquette tourisme

L'idée est soumise de réaliser une plaquette « tourisme pêche » afin de valoriser la destination Nouvelle-Aquitaine. Cette proposition est validée.

Logiciel de gestion des PV développé par la FDAAPPMA des Landes

La FDAAPPMA 40 propose de mettre à disposition de l'ARP-NA et de ses FDAAPPMA son logiciel de gestion des PV. Cette solution numérique, largement utilisée dans les Landes semble répondre à de nombreux besoins. Une étude des modalités de mise à disposition sera réalisée pour mesurer l'impact financier. Il est proposé de présenter cette solution lors de la prochaine journée technique régionale sur la thématique de la garderie.

Rencontre Assurances/Responsabilité

L'ARP-NA organisera en septembre une rencontre sur la thématique des assurances afin de répondre aux nombreuses questions soulevées dans ce domaine. M. Fabien Chiri de l'UBRMC animera cet atelier au regard de l'étude commandée par son union de bassin et financée par la FNPF en 2016.

Clôture du conseil d'administration à 13h00.